Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Chambre cantonale consultative des immigrés appelle à voter pour la nouvelle Constitution

La chambre cantonale consultative des immigrés a adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 27 août 2002, la déclaration suivante:

"La CCCI invite les citoyennes et citoyens vaudois à voter en faveur du projet de nouvelle Constitution.

"Son adoption marquera une étape importante pour tous les Vaudois et les étrangers établis.

"La nouvelle Constitution permettra notamment:

- de favoriser l'intégration des étrangers (art. 68)

- de faciliter leur naturalisation (art. 69)

- l'exercice des droits politiques sur le plan communal par les étrangers établis depuis de 10 ans dans notre pays et 3 ans dans le canton (art. 142)

- l'ouverture à d'autres communautés spirituelles (art 171)

"La CCCI estime que le OUI s'impose pour ouvrir et humaniser notre canton."

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 août 2002

Josef Zisyadis, président de la CCCI, 021 312.06.76